

Alain CAYET, Maire de la Commune de Saint Nicolas lez Arras,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la demande en date du 10 juin 2025 par laquelle la SARL GEST CIM – Parc d'entreprises de la Motte au Bois – 62440 Harnes, sollicite l'autorisation de déposer une benne sur le parking du cimetière rue du Timon à Saint Nicolas lez Arras pour des travaux de reprise de concession.

Vu l'état des lieux

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des usagers de la voie

ARRETE

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à faire déposer une benne sur le parking du cimetière rue du Timon, le mercredi 11 juin 2025 de 8 h à 18 h. A charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

ARTICLE 2 : La sécurité des piétons devra être assurée par un dispositif adéquat, une déviation piétonne devra être mise en place, le cas échéant.

ARTICLE 3 : Le bénéficiaire sera responsable tant vis-à-vis de la collectivité que vis-à-vis des tiers, de tous les accidents et dommages auxquels le dépôt de la benne pourrait donner lieu.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme et notamment dans ses articles L 421-1 et suivants.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté devra être affiché à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la MDAD de l'Arrageois,
- Monsieur le Commissaire de Police d'Arras,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie,
- Monsieur le Directeur du SDIS,
- Monsieur le Directeur d'ARTIS
- Monsieur le Directeur du SAMU
- Monsieur le Directeur du SMAV
- Monsieur le Directeur de la SARL GEST CIM

Certifié exécutoire,
Saint Nicolas, le 10 juin 2025
Le Maire
Alain CAYET

